

Décision

Générale

colonial

Décision n° 455 Personnel européen.

n° 455

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 juin 1943

Numéro JO
n° 12 du 15/06/1943

Date du numéro
15 juin 1943

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de conlescence de un mois valable pour ADDIS-ABEBA est accordé à M. POYER, Administrateur Adjoint des Colonies, Commandant p.i. de Cercle de Djibouti. Pendant l'absence de M. POYER, M. ROUX, Administrateur Adjoint des Colonies est chargé de l'expédition des affaires cou rantes du Cercle.